

Demande de contrôle d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière

SPANC
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

**DOMME
VILLEFRANCHE
DU-PÉRIGORD**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Téléphone : 05.53.28.19.03 / 06.07.95.30.57 / 07.72.13.41.54

Email : spanc@comcomdv.fr

Site Internet : www.domme-villefranche-du-perigord.fr

Adresse postale : Communauté de Communes

Domme - Villefranche-du-Périgord

SPANC, 21, rue Grand Rue

24250 Saint Martial-de-Nabirat

***Le SPANC vous contactera pour fixer un rendez-vous
après réception de cet imprimé complété***

LE JOUR DU CONTRÔLE

- Les ouvrages d'assainissement (couverts de fosse, regards...) doivent être dégagés. Afin de prévenir toute chute, ils doivent être accessibles mais fermés jusqu'à l'arrivée du technicien.
- Le compteur d'eau doit être ouvert et l'électricité ne doit pas être coupée.
- Les bordereaux de vidange doivent être présentés au technicien, ainsi que tous documents utiles au contrôle (plans, photos, factures...) en votre possession.

Lieu de l'installation d'assainissement non collectif :

Adresse complète : _____

Référence(s) cadastrale(s) de l'habitation (obligatoire) : section : _____ parcelle(s) n° _____

Identité du vendeur (propriétaire) ou gérant de l'indivision (si indivision) :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom/Prénom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Tournez la page



• Personne présente sur les lieux lors du contrôle :

☐ Le Propriétaire ☐ L'Agent immobilier ☐ Autre

Coordonnées(Nom/Prénom/N° de téléphone/ Adresse email) : _____

• Facturation et envoi du rapport :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom / Prénom : _____

Adresse complète : _____

Adresse mail : _____

Envoi du compte-rendu uniquement par mail : ☐ Oui ☐ Non

Si le vendeur souhaite que le rapport soit envoyé à son notaire :

Coordonnées du notaire (Nom/Prénom/N° de téléphone/ Adresse email) :

• Engagement du vendeur :

Je soussigné(e), _____, vendeur ou représentant du vendeur du bien cité ci-dessus, demande la réalisation d'un contrôle du dispositif d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière et atteste avoir pris connaissance du montant du contrôle : **220 € TTC pour un ANC jusqu'à 20 équivalent habitants ou 300 € TTC pour un ANC compris entre 21 et 200 équivalent habitants (campings, syndicats de copropriété...)**. Je m'engage à régler cette redevance auprès du Trésor Public. **L'envoi du rapport se fera après vérification du paiement de celle-ci.** Ce contrôle sera effectué seulement si le dernier contrôle de l'installation date de plus de 3 ans à la date de la demande.

Fait à : _____ Signature du Demandeur :

Le : _____ / _____ / _____